

## Tableau n°66 bis du Code de la sécurité sociale

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

### Notre analyse

Le tableau n°66 bis concerne les pneumopathies d'hypersensibilité. Ce tableau de maladie professionnelle fixe les conditions que le salarié doit remplir pour que sa maladie soit présumée d'origine professionnelle.

## Tableau n°66 bis du Code de la sécurité sociale

Pneumopathies d'hypersensibilité

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Tableau de maladie  
professionnelle n°66 bis :  
Pneumopathies  
d'hypersensibilité

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Maladie professionnelle :  
les démarches à effectuer

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Les maladies  
professionnelles - guide  
d'accès aux tableaux du  
régime général et du  
régime agricole de la  
Sécurité sociale

Cliquez ici pour accéder à cet outil